Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_55-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 18 MAI 2026

BREC'H – DEPARTEMENT DU MORBIHAN

DELIBERATION 2026/55 CONVENTION LOCALE POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE ORANGE ETABLIS SUR SUPPORTS COMMUNS AVEC LES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE – RUE FRANCIS LE HELLEC

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le conseil municipal, dûment convoqué par voie dématérialisée le 12 mai 2026, s'est réuni en séance ordinaire, le lundi 18 mai à 18h30, salle du conseil municipal, sous la présidence de Fabrice ROBELET, Maire.

Étaient présents : M. Fabrice ROBELET, Mme Chantal MAHIEUX, M. Erwan LE DIZEZ, Mme Caroline LE BAYON, M. Stéphane LE BOULER, Mme Morgane GUERLAIS GOUAS, M. Bernard RAUD, Mme Anne LE GOFFE, Mme Marie-France BLONDEAU, Mme Michelle ROYER, M. Armand GRUIEC, M. Hervé LE ROUZIC, Mme Annie THOMAS, M. Jean-Pierre KERBART, M. Yann GEFFROY, M. Stéphane COUDERC, Mme Régine NAYEL, Mme Maud BOURLIEUX-DANIEL, M. Dominique NAYEL, M. Yannick LE BRETON, Mme Sabrina BOTHUA, Mme Hélène SERVE-CATELIN, Mme Virginie CATHELIN, M. Steven LE MOULLEC, Mme Valérie REDUREAU, M. Tugdual GAUTER, Mme Florence LE COGUIC et M. Stanislas BOUREAU

Était excusé : M. Patrick LEFRANC (Pouvoir donné à M. Fabrice ROBELET)

Secrétaire de séance : Mme Annie THOMAS

Rapporteur : Hervé LE ROUZIC

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la rue Le Hellec, les travaux d'enfouissement des réseaux électriques et Télécom sont confiés au Syndicat Départemental d'Énergies du Morbihan, dénommé Morbihan Énergies. Cette coordination de travaux nécessite l'accord des parties et la signature d'une convention avec ORANGE. La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), l'Association des Maires de France (AMF) et Orange ont en effet constaté qu'il était nécessaire de mettre en place un accord national rationnel, efficace dans sa mise en œuvre avec le souci de réduire les coûts de gestion.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600230-20260518-2026_55-DE

A cet effet il convient de signer la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange sur supports communs avec les réseaux publics de distribution électricité – Rue Francis Le Hellec (annexe n°4). Cette convention a pour objet d'organiser les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L.2224-35 du code général des collectivités territoriales.

Dans le cadre de la dissimulation des réseaux aériens désignés à l'article 2 et de leur enfouissement, la personne publique et Orange se sont accordés pour laisser à Orange la propriété des Équipements de Communications Électroniques réalisés à ces occasions. La collectivité prend à sa charge la totalité du coût de réalisation de la tranchée aménagée et des infrastructures communes de génie civil, les besoins de Orange étant limités aux besoins exprimés dans l'avant-projet. La répartition du financement des travaux est définie dans la convention établie avec Morbihan Energies dénommée Convention de financement et de réalisation Télécom (cf infra).

La commission Travaux – Développement durable du 4 mai 2026 consultée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE M. le Maire à signer la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de Orange sur supports communs avec les réseaux publics de distribution électricité pour la rue Francis Le Hellec.**

29 pour ; 0 abstention ; 0 contre

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Fabrice ROBELET

MAIRIE DE BRECH MORBIHAN